REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Publié le 06 AVR. 2023

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_028

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION POUR L'ÉDIFICATION D'UN MÉMORIAL DE LA SHOAH À LYON ET À L'ASSOCIATION DES RESCAPÉS DE MONTLUC

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. DEYGAS (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 06 AVR. 2023
Identifiant de l'Acte :
069216900340-20230403-D2023_028-DE

Rapport de : **Philippe COCHET**

Le Mémorial Jean Moulin de Caluire et Cuire constitue, avec le Mémorial National de la Prison de Montluc et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, l'un des hauts lieux commémoratifs consacrés à la Seconde Guerre mondiale dans la Métropole de Lyon. La Ville de Caluire et Cuire organise également chaque

année les *Entretiens de Caluire et Cuire Jean Moulin* qui offrent au plus large public un espace de réflexion consacré à l'engagement envers les valeurs de la République.
Animée du travail de mémoire qu'elle perpétue et développe au quotidien, la Ville de Caluire et Cuire souhaite apporter son soutien au projet d'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon ainsi qu'à celui de la pose d'une plaque en mémoire de Jean Moulin sur l'immeuble du troisième arrondissement de Lyon où il logeait clandestinement avant son arrestation à Caluire et Cuire.

Depuis 2019, l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon, qui rassemble de nombreuses personnalités, des représentants de rescapés des camps d'extermination, l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, l'Association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France et le CRIF Auvergne Rhône-Alpes, porte le projet d'installer place Carnot à Lyon un mémorial prenant la forme d'une oeuvre d'art majeure en mémoire des six millions de Juifs victimes de la Shoah dont un million et demi d'enfants et dont plus de six mille venaient de notre région.
L'association a lancé en février 2023 un concours sous la forme d'un appel à projet. Le jury, composé de professionnels et notamment d'un architecte des bâtiments de France sélectionnera le projet répondant au mieux au cahier des charges et aux exigences artistiques et symboliques et proclamera le lauréat du concours en avril 2024.
Le projet d'édification du mémorial de la Shoah à Lyon a donné lieu à une souscription publique, en vue de parvenir au financement de sa conception et de sa réalisation, d'un montant total fixé à 500 000 euros. La Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon ont apporté leur soutien financier à l'association.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite participer à ce projet fondateur de mémoire en octroyant à l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon une subvention de fonctionnement de 9 500 euros.

Par ailleurs, le 6 décembre 2022, s'est constituée autour de l'Association des rescapés de Montluc, une Union nationale de 36 associations destinée à faire perdurer la mémoire des internés à Montluc par la Gestapo, dont bien sûr Jean Moulin, unificateur de la Résistance.
A l'occasion du 80ème anniversaire de l'arrestation à Caluire et Cuire et de l'incarcération à Montluc de Jean Moulin, le 21 juin 2023, l'Association des rescapés de Montluc apposera une plaque sur l'immeuble du 3ème arrondissement de Lyon où Jean Moulin logeait clandestinement de septembre 1942 au 21 juin 1943, jour de son arrestation à Caluire et Cuire. Le coût de cette plaque est évalué à 2 500 euros.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite participer à ce projet de haute portée symbolique en octroyant à l'Association des rescapés de Montluc une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 500 euros à l'Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon ;

- D'ALLOUER une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros à l'Association des rescapés de Montluc ;

- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au compte fonction 024 nature 65748 du budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 06 AVR. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.